
États financiers du
Collège des médecins de famille
du Canada

31 mai 2018

Rapport de l'auditeur indépendant	2
État de la situation financière.....	3
État des résultats	4
État de l'évolution des capitaux propres.....	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires.....	7-15
Annexe des charges	16

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du
Collège des médecins de famille du Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Collège des médecins de famille du Canada (le « Collège »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mai 2018 et les états des résultats, de l'évolution des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Collège au 31 mai 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 1^{er} octobre 2018

Le Collège des médecins de famille du Canada

État de la situation financière

au 31 mai 2018

	Notes	2018	2017
		\$	\$
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie		5 727 205	3 977 522
Encaisse affectée	2	176 963	280 341
Placements à court terme		9 000 000	9 000 000
Débiteurs		1 123 317	1 149 256
Frais payés d'avance et autres actifs à court terme		1 422 107	839 986
		17 449 592	15 247 105
Placements à long terme	3	24 307 958	23 705 388
Immobilisations	4	5 364 149	6 154 433
		47 121 699	45 106 926
Passif			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer	10	4 056 559	4 706 287
Fonds détenus pour les projets externes	2	176 963	280 341
Produits reportés	5	15 131 377	15 705 432
		19 364 899	20 692 060
Avantages sociaux futurs et avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite	6	1 263 300	1 173 200
		20 628 199	21 865 260
Engagements découlant de contrats de location	7		
Capitaux propres			
Investis dans des immobilisations		5 364 149	6 154 433
Non affectés		(5 364 149)	(6 154 433)
Fonds de réserve	8	26 493 500	23 241 666
		26 493 500	23 241 666
		47 121 699	45 106 926

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du Conseil d'administration

_____, Administrateur

_____, Administrateur

Le Collège des médecins de famille du Canada

État des résultats

Exercice clos le 31 mai 2018

Notes	2018	2017
	\$	\$
Produits		
Frais d'adhésion	23 237 863	21 963 994
Examens	6 792 564	6 159 074
Développement professionnel continu (DPC) et Programmes et soutien à la pratique (PSP)	5 560 894	5 688 549
Le Forum en médecine familiale (FMF)	3 703 289	3 242 952
Le Médecin de famille canadien (MFC) et autres publications	841 775	984 550
Autres services	696 601	719 438
Variation des gains non réalisés sur les placements	602 570	1 129 938
Revenus de placements – placements à long terme	176 985	109 080
Revenus de placements – placements à court terme	(34 108)	589 062
	41 578 433	40 586 637
Charges		
DPC/PSP	5 606 888	5 732 799
Examens	4 759 509	4 740 284
Services aux membres	4 022 113	3 887 583
FMF	3 462 766	3 213 220
Technologies de l'information et communications sur le Web	2 862 912	2 537 750
Éducation prédoctorale et postdoctorale	2 723 251	2 919 499
Services généraux	2 702 616	3 064 075
MFC et autres publications	2 047 013	1 917 366
Direction	1 990 692	2 214 436
Communications	1 556 177	1 451 370
Recherche	1 381 128	1 111 562
Certification et évaluation	1 209 715	1 470 978
Politiques en matière de santé et relations gouvernementales	1 061 202	914 979
Finances et gestion des actifs	948 304	912 297
Communautés de pratique en médecine familiale (CPMF)	681 659	651 435
Prix et bourses	379 961	336 843
Fondation pour l'avancement de la médecine familiale (FAMF)	362 738	251 039
Autres réunions	313 354	361 903
Voie alternative à la certification	258 401	339 527
	38 330 399	38 028 945
Excédent des produits sur les charges	3 248 034	2 557 692

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Collège des médecins de famille du Canada

État de l'évolution des capitaux propres

Exercice clos le 31 mai 2018

	Notes	2018			2017
		Investis dans des immobilisations	Non affectés	Fonds de réserve	Total
		\$	\$	\$	\$
Capitaux propres					
au début de l'exercice		6 154 433	(6 154 433)	23 241 666	23 241 666
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		(1 544 572)	4 792 606	–	3 248 034
Réévaluations et autres éléments	8	–	–	3 800	3 800
Radiations d'immobilisations		(25 218)	25 218	–	–
Acquisitions d'immobilisations		779 506	(779 506)	–	–
Transferts	8	–	(3 248 034)	3 248 034	–
Capitaux propres à la fin de l'exercice		5 364 149	(5 364 149)	26 493 500	26 493 500
					23 241 666

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Collège des médecins de famille du Canada

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mai 2018

	Notes	2018	2017
		\$	\$
Activités de fonctionnement			
Excédent des produits sur les charges		3 248 034	2 557 692
Amortissement		1 544 572	1 547 124
Radiations d'immobilisations		25 218	–
Avantages sociaux futurs et avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite [déduction faite des réévaluations et autres éléments de 3 800 \$ (2017 – 174 800 \$)]		93 900	344 600
Variation des gains non réalisés sur les placements		(602 570)	(1 129 938)
		4 309 154	3 319 478
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié au fonctionnement	9	(1 883 343)	2 194 277
		2 425 811	5 513 755
Activités de financement			
Augmentation des placements à long terme		–	(606 102)
Achat de placements à court terme		–	(4 500 000)
		–	(5 106 102)
Activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations		(779 506)	(2 199 298)
Augmentation (diminution) de la trésorerie		1 646 305	(1 791 645)
Trésorerie, au début de l'exercice		4 257 863	6 049 508
Trésorerie, à la fin de l'exercice		5 904 168	4 257 863
Représentés par			
Trésorerie		5 727 205	3 977 522
Encaisse affectée		176 963	280 341
		5 904 168	4 257 863
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie			
Intérêts reçus		478 468	431 397

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondé en 1954, le Collège des médecins de famille du Canada (le « Collège ») a été constitué en 1960 par une loi spéciale du Parlement et, en 1968, il a obtenu des lettres patentes aux termes de la *Loi sur les corporations canadiennes* et a été prorogé sous le régime de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* depuis le 1^{er} juin 2014. Le Collège a été créé afin de maintenir et d'accroître, par l'enseignement, la recherche et la publication de revues, la compétence professionnelle des membres de la profession médicale exerçant la médecine familiale au Canada.

Le Collège est un organisme sans but lucratif et, par conséquent, il est exonéré d'impôt, sous réserve du respect de certaines exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

1. Principales conventions comptables

a) Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif publiées par les comptables professionnels agréés du Canada, en utilisant la méthode du report pour la comptabilisation des cotisations affectées.

Les présents états financiers ne tiennent pas compte des résultats de fonctionnement ni des actifs et des passifs de chacune des sections provinciales du Collège (les « Sections »).

b) Produits

Les droits d'adhésion sont facturés à la date d'anniversaire du membre et sont constatés graduellement, en montants égaux, sur la période de 12 mois visée. Les droits d'adhésion reportés représentent des fonds constatés d'avance reçus à titre de droits d'adhésion.

Les produits liés aux examens, au développement professionnel, au Forum en médecine familiale et à d'autres éléments sont comptabilisés à titre de produits pour l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont constatées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire comme suit :

Mobilier et agencements	15 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 à 8 ans
Améliorations locatives	Durée du contrat de location

Aux fins de la présentation des informations financières, les immobilisations sont comptabilisées comme suit : tous les biens meubles et immeubles ayant une durée de vie utile de plus de un an et un coût unitaire ou un coût total supérieur à 1 000 \$; toutes les améliorations locatives ayant une durée de vie utile de plus de un an et un coût total supérieur à 20 000 \$; et le développement de logiciels ayant une durée de vie utile de plus de un an et un coût supérieur à 5 000 \$ par projet seront inscrits à l'actif. Les immobilisations qui ne sont pas prêtes à être utilisées ne sont pas amorties.

1. Principales conventions comptables (suite)

d) Avantages sociaux futurs

Le coût des prestations de retraite gagnées par les salariés est établi par calculs actuariels selon la plus récente évaluation actuarielle effectuée aux fins de la capitalisation (et non une évaluation effectuée sur une base d'évaluation de la solvabilité, d'une liquidation ou d'une base similaire), en ce qui a trait à l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite de son régime à prestations définies. Une évaluation aux fins de la capitalisation est établie conformément aux lois et règlements sur les pensions, et elle sert généralement à établir les cotisations en trésorerie qui doivent être versées au régime.

Le Collège comptabilise :

- i) l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime, et ajustée pour tenir compte de toute réduction de valeur, à l'état de la situation financière;
- ii) les coûts du régime pour l'exercice.

e) Instruments financiers

Les actifs financiers du Collège sont composés d'encaisse, d'encaisse affectée, de placements à court et à long terme, de débiteurs et d'intérêts courus à recevoir. Les passifs financiers sont composés de créditeurs et charges à payer et de fonds détenus pour des projets externes.

Les actifs et les passifs financiers sont d'abord comptabilisés à leur juste valeur lorsque le Collège devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût amorti, sauf les titres de participation cotés sur les marchés actifs. Ceux-ci sont comptabilisés à la juste valeur. Le Collège utilise l'option de la juste valeur pour évaluer tous ses placements. Tout changement subséquent à la juste valeur est constaté dans l'état des résultats.

Les justes valeurs des placements sont déterminées comme suit : les titres à revenu fixe et les titres de participations sont évalués aux cours du marché en fin d'exercice lorsqu'ils sont disponibles. Si les cours du marché ne sont pas disponibles, les justes valeurs estimatives sont calculées en fonction de titres comparables. Les coûts de transaction sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

f) Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les domaines nécessitant l'utilisation d'estimations par la direction comprennent la provision pour créances douteuses, les charges à payer, les produits reportés, les avantages sociaux futurs et avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite et la charge d'amortissement.

g) Catégorisation des charges

Les charges présentées à l'Annexe jointe aux états financiers sont catégorisées par centre de coûts et par programme/activité et type de charges.

2. Encaisse affectée

L'encaisse affectée comprend les montants détenus dans des comptes bancaires affectés à des dépenses admissibles liées à des projets externes.

Les montants détenus pour des projets externes se répartissent comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
L'avenir de l'éducation médicale au Canada (AEMC-DPC)	76 763	172 842
Recherche en éducation médicale continue	48 938	48 938
Initiatives visant le VIH	39 879	39 879
Association nationale des présidents canadiens de médecine familiale (ANPCMF)	10 858	18 012
Family Medicine National Education Administrators (FMNEA)	525	670
	176 963	280 341

3. Placements à long terme

Les placements à long terme se répartissent comme suit :

	2018		2017	
	Valeur de marché	Coût	Valeur de marché	Coût
	\$	\$	\$	\$
Titres à revenu fixe	14 772 547	15 102 112	14 737 636	14 671 012
Portefeuille de titres de participation	9 535 411	6 482 163	8 967 752	6 032 734
	24 307 958	21 584 275	23 705 388	20 703 746

Le Collège détient des placements sous forme d'obligations et d'autres titres garantis par le gouvernement dont les dates d'échéance varient, ainsi que des placements dans des titres de participation. Les taux de rendement de ces placements varient entre 1,35 % et 4,81 % (31 mai 2017 – entre 0,67 % et 5,64 %) par année.

Le Collège détient des titres qui sont exposés au risque du marché, au risque de taux d'intérêt et au risque de flux de trésorerie. Ces risques influenceront aussi les volumes futurs des rentrées de fonds, y compris les dividendes, les gains et pertes et le revenu d'intérêts.

La valeur des titres de participation varie selon les conditions du marché boursier, qui sont elles-mêmes influencées par la situation générale de l'économie et du marché. La valeur des titres variera en fonction des circonstances particulières au sein des gouvernements et des sociétés qui émettent ces titres.

Le Collège des médecins de famille du Canada

Notes complémentaires

31 mai 2018

3. Placements à long terme (suite)

La valeur des titres à revenu fixe augmente généralement quand les taux d'intérêt baissent et elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. Les variations des taux d'intérêt peuvent aussi influencer la valeur des titres de participation. Le Collège ne conclut aucun arrangement relativement à des instruments dérivés à des fins de couverture ou à des fins spéculatives.

L'information additionnelle sur les titres à revenu fixe se détaille comme suit :

	2018		2017	
	Valeur de marché	Rendement annuel	Valeur de marché	Rendement annuel
	\$	%	\$	%
Durée jusqu'à échéance				
De 1 an à 3 ans	4 492 286	1,94	4 549 915	1,54
Plus de 3 ans	10 280 261	3,24	10 187 721	3,22
	14 772 547		14 737 636	

4. Immobilisations

	2018			2017
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique et logiciels	7 867 887	3 687 254	4 180 633	4 650 737
Améliorations locatives	2 823 708	1 817 057	1 006 651	1 349 719
Matériel de bureau	602 268	511 261	91 007	59 462
Mobilier et agencements	129 480	43 622	85 858	94 515
	11 423 343	6 059 194	5 364 149	6 154 433

5. Produits reportés

Le Collège reporte des produits dans certains cas, lorsque ces montants ont été payés avant la fin d'un programme particulier, d'un examen ou d'un service à fournir. Ces montants seront comptabilisés comme des produits au moment où ils sont gagnés. Les produits reportés se détaillent comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Droits d'adhésion	10 647 903	10 779 114
Maintien de la compétence professionnelle (Mainpro) – non-membres	1 553 980	1 700 474
Frais d'examen	1 233 562	1 443 160
Autoapprentissage	895 591	908 624
Forum en médecine familiale (FMF)	507 561	623 295
Admissibilité à la certification Pearls	149 916	104 840
Provision pour amélioration locative	117 750	117 750
Médecin de famille canadien (MFC)	25 114	28 175
	15 131 377	15 705 432

6. Avantages sociaux futurs et avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite

Le Collège maintient, pour certains salariés, un régime de retraite qui prévoit le versement de prestations égales à la plus élevée d'une prestation selon un régime à prestations définies et celle d'un régime à cotisations définies. Le Collège offre aussi à certains salariés d'autres prestations complémentaires dans le cadre d'un régime non capitalisé. Les importantes hypothèses actuarielles suivantes ont servi à établir la charge de retraite périodique et l'obligation au titre des prestations constituées.

	2018		
	Régime de pension agréé	Prestations complémentaires	Avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite
Taux d'actualisation au début de l'exercice	4,75 %	4,75 %	2,00 %
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	4,30 %	4,30 %	2,00 %
Taux de croissance hypothétique de la rémunération	3,90 %	3,90 %	-
Durée résiduelle moyenne d'activité (en années)	6	5	-
	2017		
	Régime de pension agréé	Prestations complémentaires	Avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite
Taux d'actualisation au début de l'exercice	4,75 %	4,75 %	4,75 %
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	4,50 %	4,50 %	2,00 %
Taux de croissance hypothétique de la rémunération	4,00 %	4,00 %	-
Durée résiduelle moyenne d'activité (en années)	7	6	-

6. Avantages sociaux futurs et avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite (suite)

	2018			
	Régime de pension agréé	Prestations complémentaires	Avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite	Total
	\$	\$	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées, 1 ^{er} juin 2017	9 286 000	1 316 600	1 710 000	12 312 600
Coûts des services	626 000	118 800	88 641	833 441
Charges d'intérêts	409 300	61 300	-	470 600
Prestations versées	(943 900)	(20 600)	(118 641)	(1 083 141)
Transfert d'un régime de pension à cotisations définies	158 500	-	-	158 500
Perte actuarielle	(28 500)	(9 700)	-	(38 200)
Obligation au titre des prestations constituées, 31 mai 2018	9 507 400	1 466 400	1 680 000	12 653 800
Juste valeur du régime à la fin de l'exercice	11 390 500	-	-	11 390 500
Passif au titre des avantages sociaux futurs, 31 mai 2018	1 883 100	(1 466 400)	(1 680 000)	(1 263 300)

	2017			
	Régime de pension agréé	Prestations complémentaires	Avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite	Total
	\$	\$	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées, 1 ^{er} juin 2016	9 288 900	1 314 700	1 220 000	11 823 600
Coûts des services	732 800	116 600	590 160	1 439 560
Coûts des services passés	-	-	-	-
Charges d'intérêts	434 400	67 700	-	502 100
Prestations versées	(2 392 700)	(13 300)	(100 160)	(2 506 160)
Transfert d'un régime de pension à cotisations définies	641 800	-	-	641 800
Compression	-	-	-	-
Perte actuarielle	580 800	(169 100)	-	411 700
Obligation au titre des prestations constituées, 31 mai 2017	9 286 000	1 316 600	1 710 000	12 312 600
Juste valeur du régime à la fin de l'exercice	11 139 400	-	-	11 139 400
Passif au titre des avantages sociaux futurs, 31 mai 2017	1 853 400	(1 316 600)	(1 710 000)	(1 173 200)

La charge constatée à l'état des résultats pour l'exercice clos le 31 mai 2018 s'élevait à 379 231 \$ (2017 - 469 288 \$) pour le régime de retraite à prestations définies, à 431 791 \$ (2017 - 378 409 \$) pour le régime à cotisations définies et à 160 789 \$ [2017 - (153 891) \$] pour les prestations complémentaires.

7. Engagements découlant des contrats de location

Les paiements de loyer minimums futurs, y compris les impôts fonciers et les frais d'entretien s'appliquant aux locaux et au matériel de bureau exigibles aux termes de contrats de location-exploitation dont la durée est supérieure à un an, s'établissent comme suit :

	Matériel de bureau	Loyers des locaux, y compris les taxes et l'entretien	Total
	\$	\$	\$
2019	88 837	2 096 210	2 185 047
2020	88 837	2 106 208	2 195 045
2021	83 486	1 416 935	1 500 421
2022	25 302	-	25 302
Par la suite	-	-	-
	286 462	5 619 353	5 905 815

8. Fonds de réserve

Le Fonds de réserve a été créé afin de couvrir les baisses imprévues des produits ou les hausses inattendues des frais d'administration et de fonctionnement du Collège. Ces fonds sont administrés par le Collège, par l'entremise du Comité de direction, en vertu de politiques établies et approuvées par le Conseil d'administration.

	2018	2017
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	23 241 666	20 858 774
Transfert des fonds suivants :		
Fonds non affecté		
Excédent des produits sur les charges avant les transferts de la réserve	2 679 572	2 611 004
Produits d'intérêts	(34 108)	589 062
Gain non réalisé sur les placements	602 570	1 129 938
	3 248 034	4 330 004
Transfert aux fonds suivants :		
Fonds non affecté		
Élaboration de programmes de DPC	-	(157 750)
Réserve pour examen	-	(330 400)
Planification stratégique	-	(830 229)
Ressources humaines	-	(55 864)
Rénovations – Amortissement	-	(348 615)
Technologie de l'information	-	(49 454)
	-	(1 772 312)
Transfert du fonds de réserve, montant net avant les éléments ci-après	3 248 034	2 557 692
Transfert du fonds non affecté	3 800	(174 800)
Transfert du fonds d'administration générale des membres	-	
Transfert au fonds de réserve, montant net	3 251 834	2 382 892
Solde à la fin de l'exercice	26 493 500	23 241 666

9. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement lié au fonctionnement

	2018	2017
	\$	\$
Débiteurs	25 939	(136 905)
Frais payés d'avance et autres éléments d'actif à court terme	(582 121)	(94 674)
Créditeurs et charges à payer	(649 728)	617 629
Fonds détenus pour les projets externes	(103 378)	41 768
Produits reportés	(574 055)	1 766 459
	(1 883 343)	2 194 277

10. Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et charges à payer comprennent un montant de néant (2017 – néant) relatif à des sommes à remettre à l'État.

11. Éventualités et garanties

Le Collège est exposé à des litiges possibles par le biais de ses divers programmes. Même si le Collège n'est partie à aucun nouveau litige à l'heure actuelle, une provision suffisante a été constituée pour ces questions et par conséquent, la décision finale ne devrait pas avoir un effet important sur son fonctionnement ou sa position financière.

- a) Le Collège a accordé une indemnisation en vertu des contrats de location pour l'utilisation de diverses installations de fonctionnement. Selon les modalités de ces contrats, le Collège accepte d'indemniser les contreparties relativement à divers éléments, y compris, sans s'y limiter, tous les passifs, toutes les pertes, toutes les poursuites judiciaires ainsi que tous les dommages survenus pendant ou après la durée du contrat. Le montant maximal de tout paiement futur potentiel ne peut être raisonnablement estimé.
- b) Le Collège a convenu d'indemniser tous ses administrateurs et/ou dirigeants, employés, bénévoles ou membres de tout comité dûment constitué du Collège relativement à divers éléments, y compris, sans s'y limiter, tous les coûts engagés relativement à des poursuites ou à des procédures judiciaires en raison d'une association avec le Collège, sous réserve de certaines restrictions. Le Collège a souscrit une assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants pour réduire le coût de toute poursuite ou procédure judiciaire future potentielle. La durée de l'indemnisation n'est pas définie de façon explicite, mais est limitée à la période pendant laquelle la partie indemnisée a agi comme administrateur, dirigeant, employé, bénévole ou membre de tout comité du Collège. Le montant maximal de tout paiement futur potentiel ne peut être raisonnablement déterminé.
- c) Dans le cours normal de ses activités, le Collège a conclu des accords qui incluent des engagements d'indemnisation en faveur de tierces parties, des accords de commercialisation, des ententes de confidentialité, des lettres-contrats avec des conseillers et des consultants, des ententes d'impartition, des contrats de location, des contrats relativement à la technologie de l'information et des ententes de service. Ces accords d'indemnisation peuvent exiger du Collège qu'il indemnise les contreparties relativement à des pertes encourues par les contreparties par suite de violations de déclarations et de réglementations ou en raison de réclamations ou de sanctions légales dont la contrepartie ferait l'objet par suite de l'opération. La durée de ces indemnités n'est pas définie de façon explicite, et le montant maximal de tout remboursement potentiel ne peut être raisonnablement estimé.

11. Éventualités et garanties (suite)

La nature de ces engagements d'indemnisation empêche le Collège de faire une estimation raisonnable de l'exposition maximale en raison de la difficulté d'évaluer le montant de la responsabilité qui découle de l'imprévisibilité des événements futurs et de la couverture illimitée offerte aux contreparties.

Par le passé, le Collège n'a pas eu à faire des paiements importants en vertu de ces engagements d'indemnisation ou d'engagements similaires et par conséquent, aucun montant n'a été constitué à cet égard dans les états financiers.

12. Opérations entre apparentés

Le Collège répond aux exigences financières relatives aux salaires et aux frais de fonctionnement de la Fondation pour l'avancement de la médecine familiale (la « FAMF »). Le Collège a un conseil d'administration séparé et distinct qui fait ses demandes à la FAMF en ce qui a trait aux collectes de fonds pour satisfaire aux priorités du Collège; la FAMF établit la faisabilité de ces demandes avant d'accorder son approbation. Le Collège a un intérêt économique dans la FAMF, puisque cette dernière collecte et sollicite des fonds pour divers projets entrepris par le Collège.

La FAMF a été créée en 1994 et a obtenu des lettres patentes aux termes de la *Loi sur les corporations canadiennes* et a été prorogée sous le régime de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* depuis le 1^{er} juin 2014. La FAMF a pour mandat de rechercher activement des sources de financement en vue de promouvoir, à un niveau élevé, la science, l'art et la pratique de médecine familiale. La FAMF est un organisme de bienfaisance enregistré et, par conséquent, elle est exonérée d'impôt, sous réserve du respect de certaines exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Au cours de l'exercice clos le 31 mai 2018, le Collège a versé un montant de 21 500 \$ (2017 – 21 500 \$) au titre du programme de Prix et bourses, et de 362 738 \$ (2017 – 251 039 \$) pour les charges de fonctionnement de la FAMF.

Le Collège des médecins de famille du Canada

Annexe des charges

Exercice clos le 31 mai 2018

	2018				2017
	Salaire et avantages sociaux	Fonctionnement	Comité	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Développement professionnel continu (DPC)					
et Programmes et soutien à la pratique (PSP)	2 327 017	3 156 004	123 867	5 606 888	5 732 799
Examens	1 028 361	3 529 497	201 651	4 759 509	4 740 284
Services aux membres	1 526 216	2 181 053	314 844	4 022 113	3 887 583
Le Forum en médecine familiale (FMF)	783 431	2 623 883	55 452	3 462 766	3 213 220
Technologies de l'information					
et communications sur le Web	1 736 957	1 125 955	—	2 862 912	2 537 750
Éducation prédoctorale et postdoctorale	1 462 969	956 104	304 178	2 723 251	2 919 499
Services généraux	1 630 253	1 072 363	—	2 702 616	3 064 075
MFC et autres publications	1 065 850	978 620	2 543	2 047 013	1 917 366
Direction	1 298 557	435 629	256 506	1 990 692	2 214 436
Communications	1 195 776	360 401	—	1 556 177	1 451 370
Recherche	945 806	384 120	51 202	1 381 128	1 111 562
Certification et évaluation	822 116	254 040	133 559	1 209 715	1 470 978
Politiques en matière de santé					
et relations gouvernementales	635 917	365 931	59 354	1 061 202	914 979
Finances et gestion des actifs	698 288	245 195	4 820	948 303	912 297
Communautés de pratique					
en médecine familiale (CPMF)	410 956	117 739	152 964	681 659	651 435
Prix et bourses	308 031	71 930	—	379 961	336 843
Fondation pour l'avancement					
de la médecine familiale (FAMF)	309 142	53 596	—	362 738	251 039
Autres réunions	241 960	71 394	—	313 354	361 903
Voie alternative à la certification	138 187	120 215	—	258 402	339 527
	18 565 790	18 103 669	1 660 940	38 330 399	38 028 945

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.